

Mise en place de l'Amortisseur électricité sur votre facture

FLX06100275900565-C7RIDF01

PAUL PRIMEURS
47 AVENUE DU LYONNAIS
94550 CHEVILLY LARUE

LA DEFENSE, le 02/03/2023

Madame, Monsieur,

Pour faire face à la forte augmentation des prix de l'énergie, le gouvernement accompagne les entreprises ainsi que les collectivités locales avec différentes mesures de soutien. EDF applique l'ensemble des mesures décidées par les pouvoirs publics pour atténuer cette hausse.

En nous transmettant une attestation d'éligibilité dans le cadre des mesures gouvernementales, vous vous êtes déclaré éligible à l'**amortisseur électricité**. Ce dispositif est par conséquent appliqué aux sites rattachés au SIREN indiqué dans l'attestation sur l'honneur que vous nous avez adressée.

L'amortisseur électricité prend la forme d'une **diminution de prix en centimes d'euro par kWh¹**. La facture ci-jointe est la première de vos factures incluant l'effet de l'amortisseur électricité. Cette diminution de prix s'appliquera sur chacune de vos factures pour vos consommations allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Comment est calculé l'effet de l'amortisseur électricité ?

L'amortisseur électricité consiste en une diminution de prix dont le montant dépend du prix moyen annuel pour l'année 2023 appliqué pour chaque site que vous avez déclaré éligible à ce dispositif. Ce prix moyen est défini comme la part variable énergie, c'est-à-dire le prix hors abonnement, hors coût d'acheminement (dit « TURPE »), et hors taxes de votre contrat. Cette notion de "prix moyen 2023" s'entend dans la suite de ce courrier de la manière définie ci-avant.

Afin de vous faire bénéficier de l'amortisseur électricité, EDF a réalisé une **estimation de votre prix moyen 2023²** sur la base des consommations historiques ou prévisionnelles de chacun des sites que vous avez déclarés éligibles au dispositif.

Une régularisation aura lieu au plus tard au début de l'année 2024 sur la base de vos consommations réelles d'électricité au titre de l'année 2023 qui permettront de déterminer le **prix moyen 2023 réel** pour les sites concernés fournis au titre de votre contrat.

A quelle diminution de prix avez-vous droit ?

Si le prix moyen 2023 de votre contrat de fourniture d'électricité est supérieur à 18 centimes d'euro par kWh, alors la diminution de prix est égale à 50% de l'écart entre le prix moyen 2023 de votre contrat (tel que défini précédemment) et 18 centimes d'euro par kWh. Cette diminution de prix est plafonnée à 16 centimes d'euro par kWh.

Pour information, si votre contrat prévoit plusieurs postes horosaisonniers (par exemple avec des prix différents sur les Heures Pleines, Heures Creuses et/ou sur l'été et l'hiver), la diminution de prix sera différente pour chaque poste horosaisonnier.

Il est à noter que conformément à l'article 3 - III du décret n°2022-1774 du 31 décembre 2022 modifié, le bénéfice annuel cumulé en



2023 du dispositif de l'amortisseur électricité ne peut excéder deux millions d'euros (hors collectivités territoriales et leurs groupements).

Cas spécifique des Très Petites Entreprises (TPE) et assimilés : si, dans votre attestation d'éligibilité à l'amortisseur électricité, vous avez demandé l'application des conditions spécifiques aux TPE et assimilés, et uniquement si votre contrat a été signé ou reconduit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, le présent dispositif conduit à un prix moyen, pour chaque site concerné, plafonné à **23 centimes d'euro par kWh maximum** pour tous les mois de l'année 2023. Pour rappel, ce prix moyen est entendu hors abonnement, hors coût d'acheminement (TURPE), et hors taxes³.

Exemples (à visée purement informative) :

- Exemple 1 : vous êtes une "TPE" (ou assimilable à une TPE) et votre prix moyen 2023 est égal à 26 c€/kWh ; vous bénéficiez d'une diminution de prix égale à $50\% \times (26-18) = 4$ c€/kWh.

Votre prix moyen 2023, après diminution de prix, est égal à 22 c€/kWh (prix moyen annuel du kWh hors taxes, hors TURPE et hors abonnement) pour tous les mois de l'année 2023.

- Exemple 2 : vous êtes une "TPE" (ou assimilable à une TPE), votre contrat a été signé ou reconduit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 et votre prix moyen 2023 est égal à 40 c€/kWh.

Vous bénéficiez du plafonnement de prix, conduisant à un prix moyen 2023 égal à 23 c€/kWh (prix moyen annuel du kWh hors taxes, hors TURPE et hors abonnement) pour tous les mois de l'année 2023.

- Exemple 3 : vous êtes une "PME", ou assimilable à une PME, non éligible aux conditions spécifiques. Votre prix moyen 2023 est de 40 c€/kWh, vous bénéficiez d'une diminution de prix égale à $50\% \times (40-18) = 11$ c€/kWh.

Votre prix moyen 2023 après l'effet de l'amortisseur est égal à 29 c€/kWh. Si votre contrat prévoit plusieurs postes horosaisonniers (par exemple avec des prix différents sur les Heures Pleines, Heures Creuses et/ou sur l'été et l'hiver), alors vos prix après effet de l'amortisseur électricité restent différenciés par postes horosaisonniers.

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Le gouvernement a mis en ligne un simulateur afin d'estimer le montant d'aide potentiellement versé au titre de l'amortisseur électricité.

Si vous souhaitez en savoir plus, EDF met à disposition sur son site internet

(<https://www.edf.fr/entreprises/mesures-soutien-gouvernementales>) plus d'éléments pédagogiques sur les différents dispositifs.

EDF à vos côtés : nos conseillers vous accompagnent

Pour vous accompagner dans les démarches relatives aux mesures gouvernementales applicables aux contrats en offre de marché, nos conseillers, tous basés en France, sont mobilisés et restent à votre écoute sur une ligne EDF dédiée : 09 70 81 81 12 (appel non surtaxé).

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.

¹ Un centime d'euro par kWh est égal à dix euros par MWh. Exemple de conversion : 28 c€/kWh = 280 €/MWh.

² Le prix moyen 2023 est estimé en pondérant le prix de chaque poste horosaisonnier par la consommation prévisionnelle de ce poste horosaisonnier. Pour information, EDF met à disposition sur son site internet des exemples de calculs du prix moyen.

³ La diminution de prix correspondante ne pourra pas excéder 150 centimes d'euro par kWh (soit 1500 €/MWh).



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale IDF

Par courrier

Direction Commerciale Régionale IDF
TSA 91006
92099 LA DEFENSE CEDEX

Par internet

e-mail : edfentreprises-lledefrance@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

09 70 82 15 89 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

N° de tél. dépannage : voir le détail de facturation
par site

FLX06100275900565-C7RIDF01

PAUL PRIMEURS
47 AVENUE DU LYONNAIS
94550 CHEVILLY LARUE

Facture du 02/03/2023

n° 10167786007



Electricité

Montant Hors TVA	3 438,54 €
Montant TVA (payée sur les débits)	687,71 €

Facture TTC

4 126,25 €

Montant total à payer (TTC)

4 126,25 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 02/04/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 9786925400
Compte commercial : 1-1RB8NM0

Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de
à partir du :

4 126,25 €
17/03/2023

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 0000230048X XX

Facture du 02/03/2023 n° 10167786007

Récapitulatif de votre facture



Total Electricité (HT)	3 385,48 €
Fourniture	5 801,17 €
Amortisseur Electricité	-3 146,58 €
Acheminement	730,89 €
Taxes et contributions Hors TVA (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)	53,06 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)	36,02 €
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)	17,46 €
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)	-0,42 €
Services (HT)	0,00 €
Services	0,00 €
Total Hors TVA	3 438,54 €
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette 687,71 €
TVA à 20,00%	3 438,54 687,71 €
Total TTC facturés sur la période	4 126,25 €

Nombre de Points de Livraison facturés

1

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Afin de tenir compte de l'évolution récente des prix de marché de l'électricité, conformément aux termes de votre (vos) contrat(s), les prix applicables à votre consommation d'électricité évoluent à compter du 1er octobre 2022.

Taxes Electricité : conformément à la réglementation, le tarif de la CSPE évolue en date du 1er janvier 2023. La CSPE intègre désormais l'ancienne part communale de la TCFE.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),
2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),
1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),
1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr



PAUL PRIMEURS

Détail de votre facturation par site du 02/03/2023 n° 10167786007

Données contrat

Contrat élec. Reconductible
Réf. de votre contrat 1-1RB8NMD
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/04/2016
Venant à échéance le 31/03/2023
Groupe de sites : Groupe

Données Point de Livraison

47 AVENUE DU LYONNAIS 94150 RUNGIS
Réf Acheminement Electricité : 30002232022810

Document à conserver 10 ans

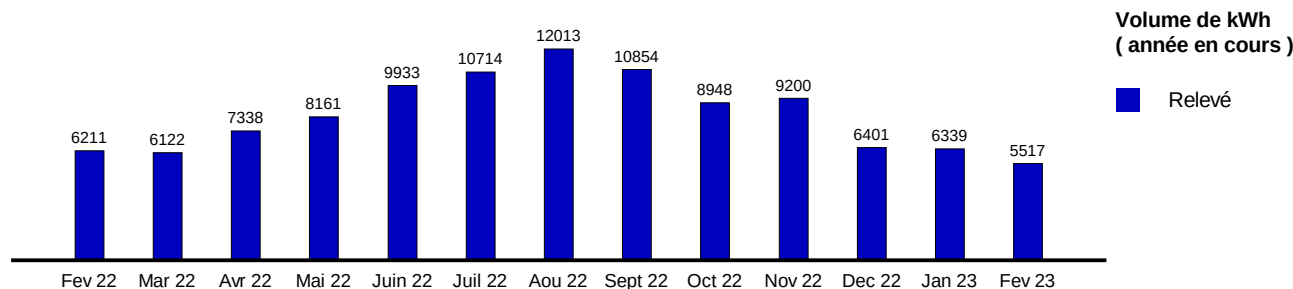
Urgence

Dépannage Electricité Enedis

0 811 882 200

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité				2 654,59 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT		81,66 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/02/2023 au 31/03/2023	40,83 €/mois		81,66 €	20,00 %
Consommation (HT)	Période	Conso 11 333 kWh	Prix unitaire HT	2 572,93 €	Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Hiver	du 10/12/2022 au 31/12/2022	3 120 kWh	14,198 c€/kWh	442,98 €	20,00 %
Electricité Heures Pleines Hiver	du 01/01/2023 au 09/02/2023	5 117 kWh	58,473 c€/kWh	2 992,06 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 10/12/2022 au 31/12/2022	1 379 kWh	10,044 c€/kWh	138,51 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 01/01/2023 au 09/02/2023	2 240 kWh	25,455 c€/kWh	570,19 €	20,00 %
Amortisseur Electricité Heures Pleines Hiver	du 01/01/2023 au 09/02/2023	5 117 kWh	-36,270 c€/kWh	-1 855,94 €	20,00 %
Amortisseur Electricité Heures Creuses Hiver	du 01/01/2023 au 09/02/2023	2 240 kWh	-3,252 c€/kWh	-72,84 €	20,00 %
Estimation Electricité Heures Pleines Hiver	du 10/02/2023 au 02/03/2023	3 236 kWh	58,473 c€/kWh	1 892,19 €	20,00 %
Estimation Electricité Heures Creuses Hiver	du 10/02/2023 au 02/03/2023	1 356 kWh	25,455 c€/kWh	345,17 €	20,00 %
Estimation Amortisseur Electricité Heures Pleines Hiver	du 10/02/2023 au 02/03/2023	3 236 kWh	-36,270 c€/kWh	-1 173,70 €	20,00 %
Estimation Amortisseur Electricité Heures Creuses Hiver	du 10/02/2023 au 02/03/2023	1 356 kWh	-3,252 c€/kWh	-44,10 €	20,00 %
Annulation estimation facture n°10164017734 Heures Pleines Hiver	du 10/12/2022 au 02/01/2023	-3 559 kWh	14,198 c€/kWh	-505,31 €	20,00 %
Annulation estimation facture n°10164017734 Heures Creuses Hiver	du 10/12/2022 au 02/01/2023	-1 556 kWh	10,044 c€/kWh	-156,28 €	20,00 %

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				730,89 €	HT
		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 10/12/2022 au 08/01/2023			-15,48 €	20,00 %
Composante de gestion - Reprise	du 10/01/2023 au 08/02/2023			-15,48 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 10/12/2022 au 09/01/2023	31.000 c.j	51.58 c€/c.j	15,99 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 10/01/2023 au 09/02/2023	31.000 c.j	51.58 c€/c.j	15,99 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 10/01/2023 au 08/02/2023	30.000 c.j	51.58 c€/c.j	15,48 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 10/02/2023 au 11/03/2023	30.000 c.j	51.58 c€/c.j	15,48 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 10/12/2022 au 08/01/2023			-19,75 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 10/01/2023 au 08/02/2023			-19,75 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 10/12/2022 au 09/01/2023	31.000 p.j	65.82 c€/p.j	20,40 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 10/01/2023 au 09/02/2023	31.000 p.j	65.82 c€/p.j	20,40 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 10/01/2023 au 08/02/2023	30.000 p.j	65.82 c€/p.j	19,75 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 10/02/2023 au 11/03/2023	30.000 p.j	65.82 c€/p.j	19,75 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 10/12/2022 au 08/01/2023	PS pondérée : 42 kW		-44,25 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 10/01/2023 au 08/02/2023	PS pondérée : 42 kW		-44,25 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 10/12/2022 au 09/01/2023	1302.000 kW	3.51 c€/kW	45,73 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 10/01/2023 au 09/02/2023	1302.000 kW	3.51 c€/kW	45,73 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 10/01/2023 au 08/02/2023	1260.000 kW	3.51 c€/kW	44,25 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 10/02/2023 au 11/03/2023	1260.000 kW	3.51 c€/kW	44,25 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 10/12/2022 au 09/01/2023	4396.000 kWh	5.28 c€/kWh	232,11 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 10/12/2022 au 09/01/2023	1943.000 kWh	3.64 c€/kWh	70,73 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Été	du 10/12/2022 au 09/01/2023	0.000 kWh	2.28 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Été	du 10/12/2022 au 09/01/2023	0.000 kWh	1.73 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 10/01/2023 au 09/02/2023	3841.000 kWh	5.28 c€/kWh	202,80 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 10/01/2023 au 09/02/2023	1676.000 kWh	3.64 c€/kWh	61,01 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Été	du 10/01/2023 au 09/02/2023	0.000 kWh	2.28 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Été	du 10/01/2023 au 09/02/2023	0.000 kWh	1.73 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Durée de dépassement	du 10/12/2022 au 09/01/2023	0.000 h	1052.00 c€/h	0,00 €	20,00 %
Durée de dépassement	du 10/01/2023 au 09/02/2023	0.000 h	1052.00 c€/h	0,00 €	20,00 %

Services				0,00 €	HT
		Assiette			Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	



PAUL PRIMEURS

Détail de votre facturation par site du 02/03/2023 n° 10167786007

Données contrat

Contrat élec. Reconductible
Réf. de votre contrat 1-1RB8NMD
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/04/2016
Venant à échéance le 31/03/2023
Groupe de sites : Groupe

Données Point de Livraison

47 AVENUE DU LYONNAIS 94150 RUNGIS
Réf Acheminement Electricité : 30002232022810

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				53,06 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 10/12/2022 au 02/03/2023	10 693 kWh	0,05000 c€/kWh	5,35 €	20,00 %
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/01/2023 au 31/01/2023	5 755 kWh	0,27100 c€/kWh	15,60 €	20,00 %
Annulation de CSPE sur consommations estimées	du 10/12/2022 au 31/12/2022	-4 689 kWh	0,05000 c€/kWh	-2,34 €	20,00 %
Annulation de CSPE sur consommations estimées	du 01/01/2023 au 02/01/2023	-426 kWh	0,27100 c€/kWh	-1,15 €	20,00 %
Annulation de TCCFE sur consommations estimées	du 10/12/2022 au 31/12/2022	-4 689 kWh	0,22100 c€/kWh	-10,36 €	20,00 %
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 10/12/2022 au 31/12/2022	4 499 kWh	0,22100 c€/kWh	9,94 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 10/12/2022 au 10/02/2023	164,24	21,93 %	36,02 €	20,00 %

Total Hors TVA pour ce site		3 438,54 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	687,69 €	
TVA à 20,00%	3 438,54 €	687,69 €	
Total TTC pour ce site		4 126,23 €	TTC

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

Données de comptage

Identifiant de comptage : 031636395321 Type de compteur : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 42

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 42
Opérateur Heures creuses hiver 42
Opérateur Heures pleines été 42
Opérateur Heures creuses été 42

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin	Puissances atteintes (kW ou kVA)	
Heures Pleines Hiver	144111 le 10/12/2022	148507 le 09/01/2023	du 10/12/2022 au 09/01/2023 : Heures Pleines Hiver	44
Heures Creuses Hiver	60568 le 10/12/2022	62511 le 09/01/2023	du 10/12/2022 au 09/01/2023 : Heures Creuses Hiver	31
Heures Pleines Eté	341973 le 10/12/2022	341973 le 09/01/2023	du 10/12/2022 au 09/01/2023 : Heures Pleines Eté	0
Heures Creuses Eté	138096 le 10/12/2022	138096 le 09/01/2023	du 10/12/2022 au 09/01/2023 : Heures Creuses Eté	0
Heures Pleines Hiver	148507 le 10/01/2023	152348 le 09/02/2023	du 10/01/2023 au 09/02/2023 : Heures Pleines Hiver	42
Heures Creuses Hiver	62511 le 10/01/2023	64187 le 09/02/2023	du 10/01/2023 au 09/02/2023 : Heures Creuses Hiver	31
Heures Pleines Eté	341973 le 10/01/2023	341973 le 09/02/2023	du 10/01/2023 au 09/02/2023 : Heures Pleines Eté	0
Heures Creuses Eté	138096 le 10/01/2023	138096 le 09/02/2023	du 10/01/2023 au 09/02/2023 : Heures Creuses Eté	0